

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
17 mai 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 MAI 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président (à partir de la délibération n° B/23/43) ;
Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POUILLON, Didier TOUBIN,
Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Jacques BARTHELEMY,
Dominique DUPONT, Georges STRUTYNSKI, François MARQUET.

ABSENTE EXCUSEE : Sylvie VENTARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/23/46 - OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Les commandes de fournitures administratives et périscolaires ne font plus l'objet d'un marché.

Le marché étant arrivé à échéance en mars 2022, les commandes ont continué à se faire auprès de la Papeterie de Beaune, le précédent lauréat. C'est pourquoi, afin de les rationaliser à nouveau et d'optimiser leurs coûts une consultation a été passée.

2 entreprises ont été consultées, CYRANO et LACOSTE.

La consultation doit aboutir sur un marché d'une durée de 2 ans, ou de l'exécution d'une enveloppe de 50 000 € HT – 60 000 € TTC, renouvelable une fois pour la même durée ou le même montant. Cette consultation est allotie, un lot pour les fournitures administratives et un lot pour la papeterie.

Vu le code de la commande publique,
Vu le rapport d'analyse des offres présenté,
Vu les éléments exposés,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les 2 lots du marché de fournitures à la société CYRANO jugée mieux disante, sur la base de son bordereau des prix unitaires et de l'offre financière remise,
- **INDIQUE** que les quantités réelles seront facturées sur la base de l'exécution des bons de commande,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et bons de commandes nécessaires à l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
Pascal GRAPPIN

